



Dossier de candidature LEADER 2023-2027 – Région Grand Est Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Table des matières

Lexique	3
I. Présentation du territoire	4
1. Présentation succincte de la structure porteuse	4
2. Périmètre du GAL	4
II. Processus de participation des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie	4
III. Présentation de la stratégie LEADER	6
1. Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone	6
Diagnostic du territoire	6
AFOM	6
Besoins auxquels la stratégie LEADER doit répondre	7
2. Descriptif de la stratégie	9
Volet coopération	11
Plus-value d'une nouvelle candidature	12
Articulation politiques publiques locales et régionales	13
Articulation fonds européens	14
La priorité ciblée : « Construire ensemble un territoire rural dynamique, pour les générations actuelles et futures »	14
3. Plan d'action	15
Fiche-action 1 – Économie circulaire et collaborative	15
Fiche-action 2 – Attractivité et vie quotidienne	15
Fiche-action 3 – Capital humain	15
4. Plan financier	19
IV. Description des dispositions prises en matière de gestion, de suivi et d'évaluation, attestant la capacité du Groupe d'Action Locale à mettre en œuvre cette stratégie	20
1. Équipe technique	20
2. Comité de programmation	24
3. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	25

ANNEXES :

- 1) Communes périmètre GAL
- 2) Réunions candidature
- 3) Diagnostic du territoire
- 4) AFOM
- 5) Méthode de priorisation des actions – Arbre de décision
 - a. Notice traitement actions
 - b. Traitement actions
 - c. Synthèse actions sorties
- 6) Lien avec les politiques locales et régionales
- 7) Fiches-actions
- 8) Estimations financières ingénierie
- 9) Plan de communication LEADER 2023-2027
- 10) Rapport évaluation LEADER GAL AA
- 11) Non-pertinence de créer un GAL Sud Ardennes
- 12) Carte détaillée du territoire
- 13) Statuts de la structure porteuse
- 14) Délibération du conseil communautaire validant l'engagement dans la démarche LEADER
- 15) Organigramme prévisionnel de l'équipe technique au sein de la structure porteuse

LEXIQUE

AG	Autorité de gestion. <i>Il s'agit de la Région dans le cadre de la programmation LEADER 2023-2027.</i>
CA	Chambre d'Agriculture
CCAA	Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise
CCI	Chambre du Commerce et de l'Industrie
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CoCan	Comité de candidature
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ETP	Équivalent Temps Plein
GAL	Groupe d'Action Locale
LEADER	Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale
ORT	Opération de revitalisation du territoire
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PTRTE	Pacte territorial de relance et de transition écologique

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE

1. Présentation succincte de la structure porteuse

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise (CCAA) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui se compose de 95 communes. Créée le 31 décembre 1997, elle a pour but de développer et renforcer l'attractivité et la qualité de vie en Argonne Ardennaise.

2. Périmètre du GAL

- *Présentation du périmètre du GAL (composition communale et intercommunale, nombre d'habitants)*

Le périmètre du GAL est identique à celui du périmètre de la structure porteuse.

Nombre d'EPCI	1
Nombre de communes	95
Nombre d'habitant	17 181

Voir le détail en annexe 1.

- *Justification de la cohérence territoriale du périmètre proposé (articulation avec la stratégie du territoire et les démarches territoriales existantes, plus-value LEADER recherchée, choix d'un périmètre différent de celui de la structure porteuse, ...)* :

Ce périmètre est cohérent étant donnée la superficie du territoire, le nombre de communes concernées et la configuration de bassin vie qu'il représente. La stratégie LEADER interviendra en articulation avec le PTRTE (Pacte territorial de relance et de transition écologique) - c'est-à-dire la stratégie portée par la Communauté de communes en partenariat avec le Département, la Région et l'État.

II. PROCESSUS DE PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX À L'ELABORATION DE LA STRATÉGIE

- *Présentation de la mobilisation des acteurs du territoire au cours des différentes étapes de l'élaboration de la candidature (diagnostic, stratégie, priorité ciblée, plan d'action...)* :

Les acteurs locaux ont défini collectivement la stratégie reposant sur le programme LEADER. Voici un tableau résumant leur mobilisation :

Date	Type	Acteurs mobilisés	Étape de l'élaboration de la candidature	Actions de communication
05/01/2022	LEADER 23-27 & orientations politiques CCAA	GAL 14-22 Élus CCAA	Diagnostic	
27/01/2022	Atelier de travail évaluation	GAL 14-22	Diagnostic	
02/02/2022	Comité de candidature n°1	Comité de candidature LEADER 2023-2027 (CoCan 23-27)	Diagnostic	Courrier/e-mail aux porteurs de projet LEADER
17/02/2022	Atelier Jeunes	15 jeunes de 16 à 18 ans	Diagnostic	
22/02/2022	Comité de candidature n°2	CoCan 23-27	Priorité ciblée et objectifs prioritaires	
30/03/2022 04/04/2022	Réunions publiques LEADER	Société civile	Diagnostic Priorité ciblée et objectifs prioritaires Plan d'actions	Presse Réseaux sociaux (facebook) Bouche à oreille (mail aux mairies incluses dans le périmètre)
14/04/2022	Comité de candidature n°3	CoCan 23-27	Présentation du rapport d'évaluation LEADER 14-22 Plan d'actions	
21/04/2022	Comité de candidature n°4	CoCan 23-27	Plan d'actions	
05/05/2022	Atelier Jeunes	6 jeunes 16 à 25 ans	Diagnostic	
07/06/2022	Restitution commune évaluation LEADER	CoCan 23-27	Plan d'actions	
16/06/2022	Comité de candidature n°5	CoCan 23-27	Plan d'actions	
-	Entretiens PAT	Personnels d'établissements scolaires	Diagnostic	
29/06/2022	Comité de candidature n°6	CoCan 23-27	Fiches-actions	

Les comptes-rendus des différentes réunions ainsi que les supports de communication utilisés se trouvent en annexe 2.

Création d'un Comité de candidature

La CCAA a choisi de laisser le Groupe d'Action Locale lié à la programmation 2014-2022 piloter la préparation de la candidature LEADER. Ce groupe réunit des acteurs locaux fortement impliqués sur le territoire (associations, institutions, particuliers).

Pour constituer cette candidature, les porteurs de projet LEADER de la programmation 2014-2022 ont été invités à participer aux réflexions, dans l'objectif d'ouvrir le GAL à de nouveaux acteurs. Le comité de candidature LEADER 2023-2027 (abrégié CoCan 23-27) est donc constitué des membres du GAL 14-22 et de porteurs de projet LEADER volontaires.

Implication au cours de la mise en œuvre

- *Présentation de la mobilisation des acteurs du territoire pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER :*

Les acteurs locaux impliqués dans l'élaboration de la candidature seront invités à faire partie du Groupe d'Action Locale de l'Argonne Ardennaise. Ce groupe sera mobilisé de manière à :

- Sélectionner et accompagner les projets portés sur le territoire répondant à la stratégie LEADER 23-27
- Améliorer l'accompagnement des porteurs de projet (mise en réseau, financements, ...)
- Développer la culture européenne, de coopération, de citoyenneté et de démocratie participative.

Au titre de ces 2 derniers points, des ateliers mobilisant les membres de GAL volontaires ainsi que d'autres acteurs locaux ont été constitués pour répondre à ces enjeux. Ainsi, un groupe de travail « Jeunes et territoire » a été constitué avec le centre social, le centre culturel, la mission locale et 2 membres du GAL pour organiser des animations promouvant l'Union Européenne et sensibilisant à la connaissance de son territoire et des politiques publiques (lire CR Séminaire Jeunes).

En outre, une grande partie des acteurs locaux est inscrite à la newsletter du GAL de l'Argonne Ardennaise qui a vocation à informer sur l'Europe, les projets en cours sur le territoire mais surtout susciter des initiatives.

III. PRESENTATION DE LA STRATEGIE LEADER

1. Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone

Diagnostic du territoire

- *Diagnostic de la situation générale du territoire proposé, en reprenant des données tant qualitatives que quantitatives (indicateurs) (contexte territorial, socio-économique et environnemental ...) :*

Le diagnostic du territoire réalisé en 2021 dans le cadre de la contractualisation du PTRTE est annexé (Annexe 3). Il s'agit d'un extrait du PTRTE.

AFOM

- *Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire (AFOM) :*

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire a été réalisée en se basant sur différents diagnostics (AFOM diagnostic LEADER 2014-2020, AFOM ORT 2021, Diagnostic du PLUi,



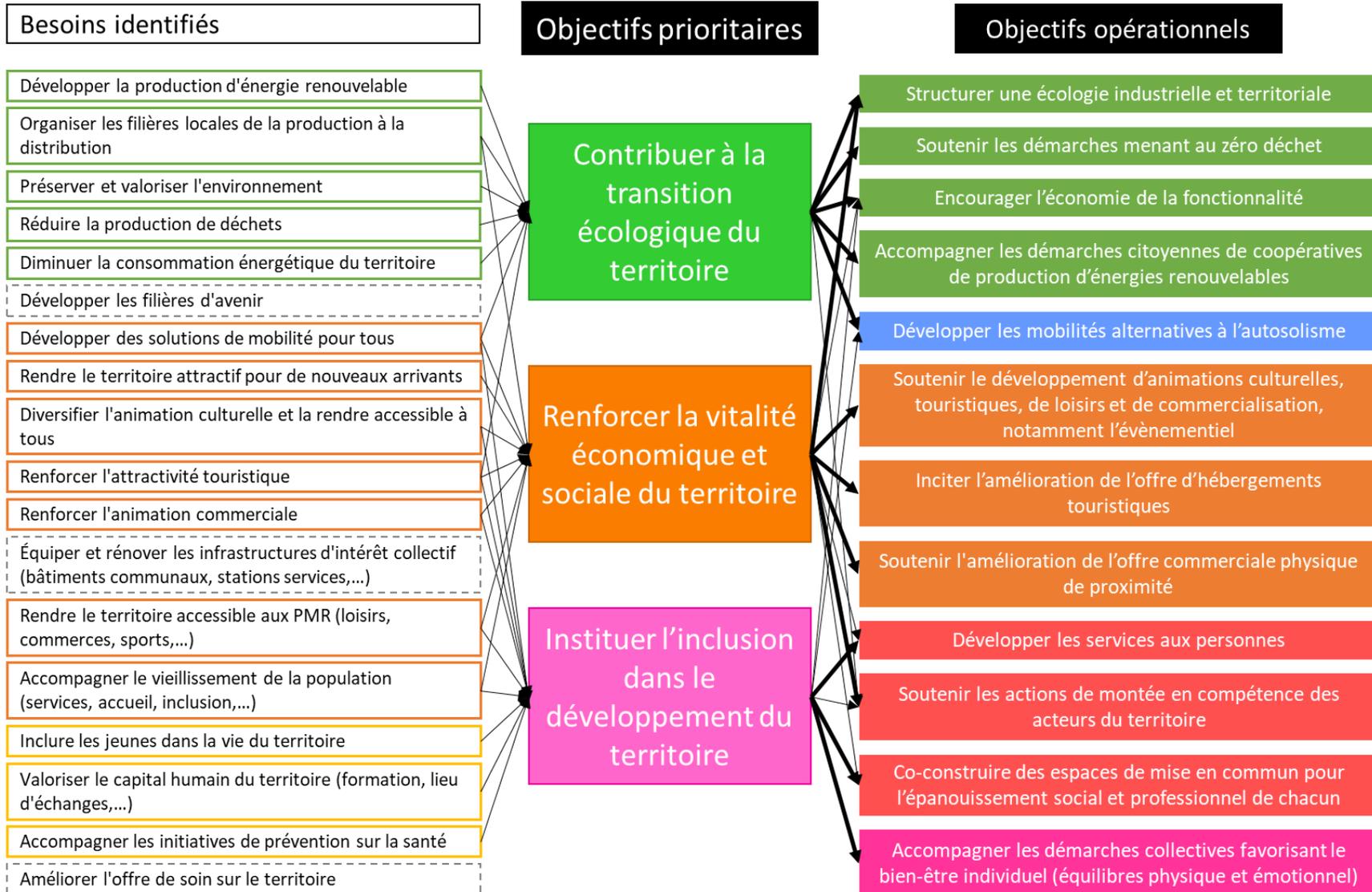
retour des services de l'Argonne Ardennaise) et consolidée par le comité de candidature lors du CoCan n°1. Elle est présentée en annexe 4.

Besoins auxquels la stratégie LEADER doit répondre

➤ *Présentation des besoins et enjeux du territoire auxquels la stratégie LEADER doit répondre :*

Voir logigramme à la page suivante.

PRIORITÉ CIBLÉE : « Construire ensemble un territoire rural dynamique, pour les générations actuelles et futures »



Pour définir les besoins, l'AFOM a été présenté et partagé avec les acteurs locaux. De là ont été définis des actions/projets souhaitables pour le territoire et nous avons problématisé les besoins identifiés. Il est apparu collectivement plus parlant de commencer par préciser les actions ou types de projets qui seraient intéressants à développer sur le territoire.

Ce sont 135 actions qui ont été recensées puis synthétisées en 18 besoins. Ce travail de synthèse est détaillé en annexe 5B (dernière colonne du tableau).

Au regard de tous les besoins du territoire, on constate que les acteurs locaux souhaitent répondre à tous grâce à LEADER. Ces 135 actions/objectifs/besoins ont été filtrés par le comité de candidature grâce à cet arbre de décision :

1. Le projet est-il hors-champ ?

- Ex : centrale photovoltaïque → Il s'agit d'un investissement conséquent non adapté à l'enveloppe LEADER (enveloppe LEADER estimée à 1M € pour 2023-2027 dont 20 à 25% consacré à l'animation)

1.a) Une reformulation est-elle possible ?

- Ex : Accompagnement à la structuration d'une centrale villageoise (animateur LEADER ou financement d'un accompagnateur dédié)

2. Y a-t-il d'autres dispositifs existants et à des taux de financement suffisants ?

- Ex : rénovation thermique → aides Climaxion/Région

3. Y a-t-il une animation prévue à moyen terme ?

- Ex : Coordinateur touristique → mission de l'Office de Tourisme qui démarre son activité en 2022.

4. Y a-t-il une plus value LEADER ?

- Ex : rénovation du parc locatif → Il existe plusieurs dispositifs de soutien à la rénovation des logements mais le programme LEADER pourrait-il contribuer à la mise en réseau des acteurs pour aboutir à des démarches collectives de réhabilitation ou une politique concertée sur cette thématique ?

5. Décision stratégique du CoCan

- Ex : Investissements dans les filières locales → bien que les dispositifs de financements ne couvrent pas 80% des dépenses dans les investissements en faveur des filières locales (ex : bois), le CoCan a considéré que le programme LEADER ne doit pas intervenir en complément sur ces domaines à rentabilité économique. Les dispositifs existants sont déjà suffisamment incitatifs selon le CoCan.

Les résultats de ce filtrage sont présentés en Annexe 5A à 5C.

2. Descriptif de la stratégie

- *Présentation de la stratégie, définie selon une démarche ascendante, comportant notamment la démonstration du lien entre le diagnostic, les besoins identifiés et les 3 objectifs prioritaires proposés (thématiques retenues) ainsi que la plus-value LEADER recherchée ; les valeurs cibles*

mesurables permettant d'évaluer les résultats de la stratégie et associées à chaque objectif devront être précisées :

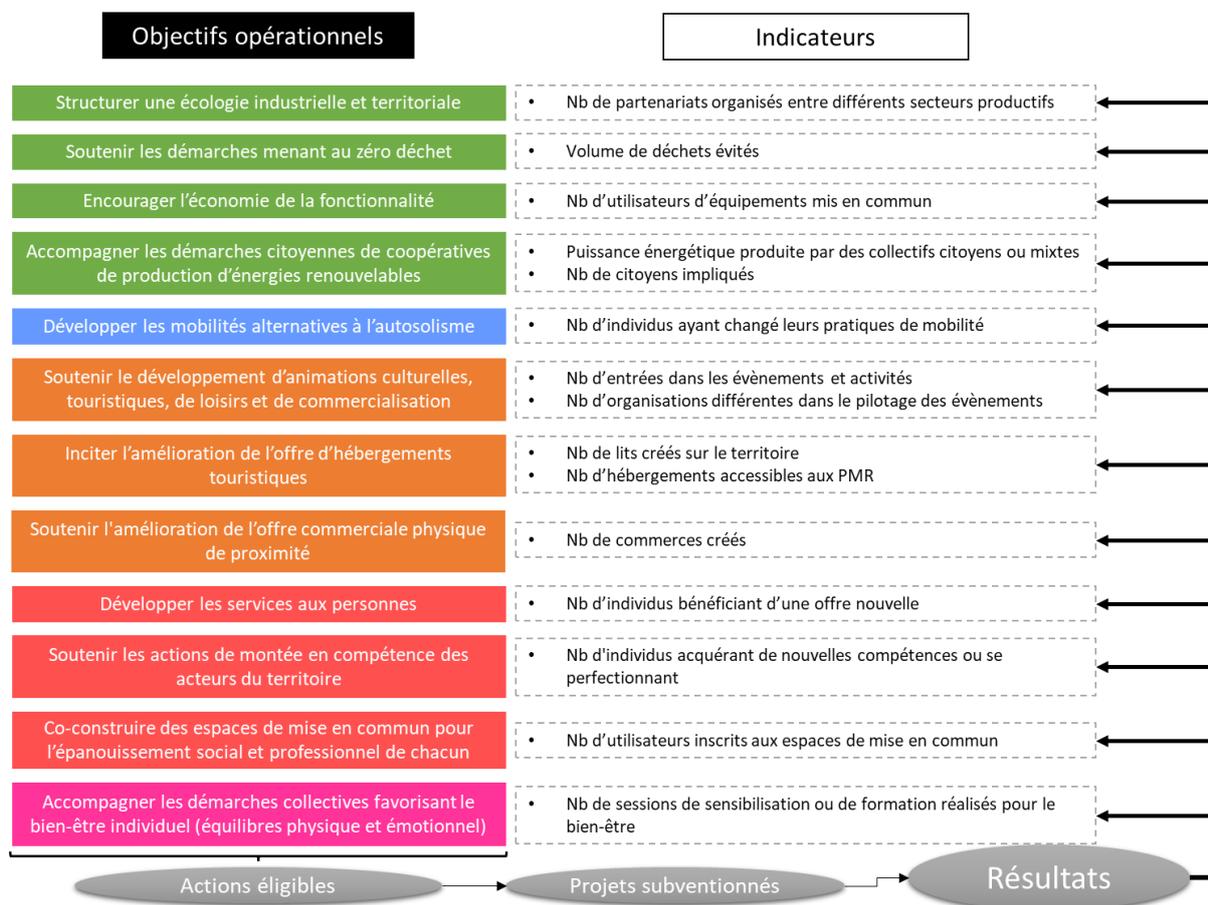
La stratégie locale de développement est présentée à la page suivante.

La plus-value LEADER recherchée consiste à :

- Encourager le partenariat et plus encore la coopération
- Inciter à l'innovation ou la montée en gamme
- Rendre la vie du territoire plus inclusive
- Contribuer à la transition écologique

La démarche partenariale sera systématiquement encouragée et le service LEADER accompagnateur cherchera à ouvrir le champ de vision de chaque porteur de projets sur la base du prisme de chacune des plus-values recherchées dans le cadre du programme.

Pour vérifier l'efficacité de cette stratégie, voici une liste d'indicateurs¹ de résultat imaginé pour évaluer la stratégie :



Un indicateur de résultat permet d'évaluer si les résultats des projets subventionnés répondent aux objectifs opérationnels (cf. figure ci-dessous).

¹ Élaborés selon la méthode SMART qui est une méthode de définition d'un bon indicateur : Spécifique – Mesurable – Atteignable – Réaliste – Temporellement défini
(source : https://enrd.ec.europa.eu/sites/default/files/enrd-guidance_ids.pdf)

A ce stade, il s'agit seulement d'une ébauche de critères d'évaluation. Un important travail de définition d'indicateurs de réalisation et d'impact sera réalisé avec le GAL avant le lancement de la programmation.

Ces indicateurs seront établis de façon à permettre de bien estimer si la mise en œuvre de la stratégie a permis d'atteindre la plus-value LEADER recherchée sur le territoire.

Un travail sera demandé aux porteurs de projet pour le suivi de leurs projets dans le cadre des indicateurs définis par le GAL.

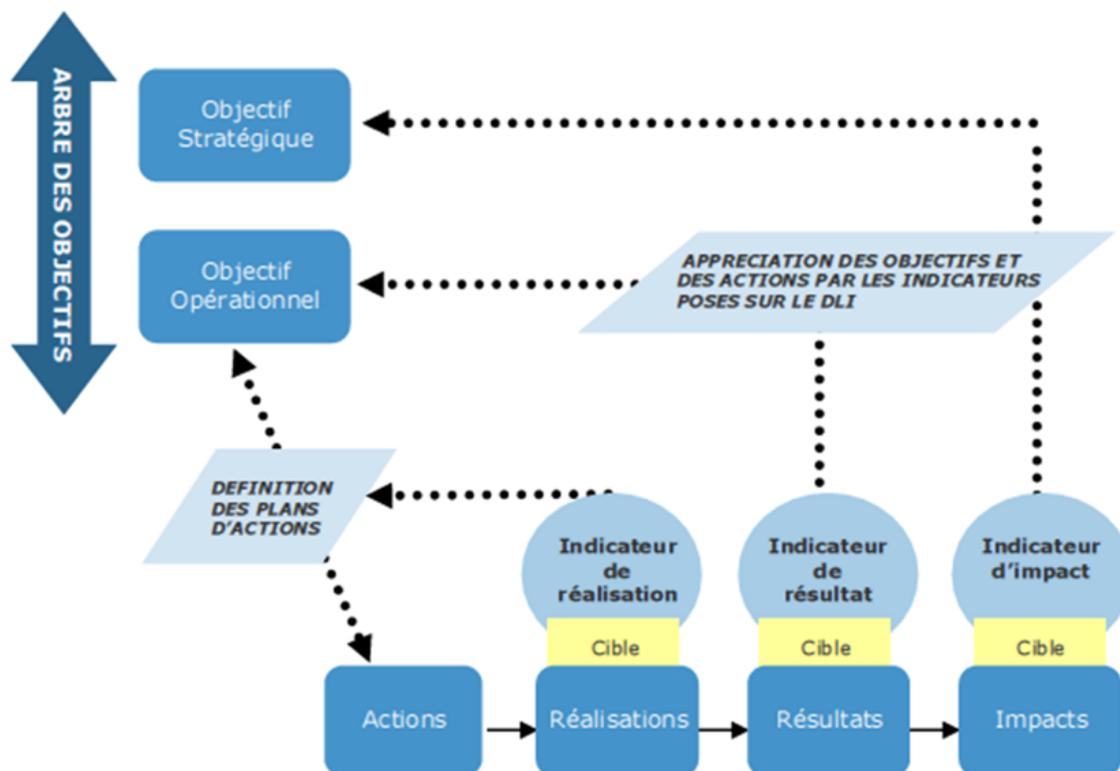


Figure 1 : Liens entre stratégie locale de développement et la mise en œuvre du plan d'action (source : Rapport de synthèse des évaluations des programmes LEADER des programmes LEADER des GAL du Sud-Ardenne par ASTER Europe, IGT-ITG & eurêka 21)

Volet coopération

➤ *Présentation synthétisée du volet « coopération » de la stratégie :*

Comme cela sera expliqué dans la partie IV. liée à la mise en œuvre de la stratégie, la coopération sera au cœur de la mise en œuvre de cette nouvelle programmation. Un chargé de mission sera dédié à la coopération, c'est-à-dire qu'une partie importante de sa mission consistera à susciter des projets de coopération en sollicitant des porteurs de projet locaux et en les mettant en lien avec des acteurs d'autres territoires nationaux, européens voire au-delà.

La coopération a en effet été identifiée comme un véritable levier pour le développement du territoire. La coopération permet de :

- « Ne pas réinventer la roue » : pour répondre à un besoin, des idées mises en œuvre sur d'autres territoires peuvent être adaptées à l'Argonne Ardennaise ;

- Valoriser les complémentarités et développer des synergies : entre acteurs d'un même territoire disposant de ressources et compétences différentes mais aussi sur d'autres ;
- Réduire et mutualiser les coûts ;
- Atteindre une taille critique suffisante : que ça soit pour faire des économies d'échelle, créer une émulsion (ex : passer d'un festival local à un festival à rayonnement régional nécessite de la coopération) ou encore solliciter des subventions qui attendent des projets d'une certaine dimension financière ;
- Améliorer la visibilité du territoire : en sollicitant les réseaux de chacun ;
- Promouvoir la citoyenneté européenne.

Plusieurs thématiques ont été évoquées au cours de la constitution du dossier de candidature et seront développées selon les opportunités :

- Mobilité durable, mobilité de la jeunesse (auberges de jeunesse)
- Exploitation de co-produits agricoles inexploités aujourd'hui (cas de la laine de mouton)
- Zéro déchet.

Deux projets de coopération ont été menés à l'échelle du Sud-Ardenne sur la programmation 2014-2022 : le déploiement du dispositif d'autostop sécurisé Rezo Pouce et l'évaluation commune des GALs Sud-Ardenne. Cette évaluation a été pertinente pour mutualiser les expériences et bonnes pratiques et devrait être reconduite. Elle a également mené à la formulation de pistes de coopération entre les 3 GALs qui seront explorées sur la programmation 2023-2027 :

- Circuits courts – transformation des produits locaux
- Transition écologique : Bénéficiaire de l'expérience des Crêtes pour soutenir le développement des projets -> Réseaux d'actions / mise en lien
- Voie verte :
 - Animations communes (événements culturels, sportifs, d'information)
 - Promotion de la mobilité douce (lien avec le programme Rezo Pouce développé sur les 3 territoires)
 - Appel à projet commun pour les porteurs de projet touristiques autour de la voie verte
- Culture : Favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre (inter EPCI) et promouvoir les différents événements culturels au sein des offres d'hébergement.

Plus-value d'une nouvelle candidature

- Pour les structures porteuses d'un GAL auparavant, présentation de la plus-value recherchée à travers cette nouvelle candidature :

L'évaluation du programme LEADER de l'Argonne Ardennaise² a permis de relever différents éléments qu'une nouvelle programmation permettra de sublimer :

² Le rapport d'évaluation du programme LEADER du GAL de l'Argonne Ardennaise – publié en juin 2022 par le groupement d'étude ASTER Europe, IGT-ITG & eurêka 21 – peut être consulté en annexe 10.

Faits	Plus-value dans le cadre d'une nouvelle candidature
<p>Nombreuses infrastructures subventionnées (hébergements touristiques, lieux d'animation)</p>	<p>Il s'agira de cibler davantage le développement de l'offre, tout en mettant désormais un accent particulier sur l'animation autour de ces infrastructures pour les faire vivre.</p>
<p>« Stratégie peu ciblée », « manque de réflexion sur le maillage des équipements »</p>	<p>Fort de cette expérience, la nouvelle stratégie sera davantage ciblée avec un accent particulier sur la mise en réseau et la coopération. L'utilisation des infrastructures présentes sur le territoire garantira l'efficacité de la stratégie actuelle mais aussi la précédente (investissements structurels finalement pertinents). De plus, un suivi précis sera effectué sur la mise en œuvre pour s'assurer de l'impact du programme et le réajuster selon ses réalisations.</p>
<p>Transversalité entre les fiches-actions</p>	<p>Les fiches-actions présentées dans le dossier ont été élaborées en fonction de l'objectif du projet soumis et les objectifs opérationnels auxquels il répond. Ceci permettra d'être plus clair sur les objectifs du programme et de mieux pouvoir les évaluer.</p>
<p>Ingénierie financière et de développement de projet appréciée par les porteurs de projet mais manque d'organisation et de temps pour impulser des projets de coopération</p>	<p>Le service technique LEADER est une porte d'entrée vers les différentes personnes ressources (structures accompagnatrices, financeurs, ...). Cette ingénierie spécifique sur le territoire doit être maintenue. Le service LEADER sera renforcé avec un mi-temps supplémentaire. 2 postes d'animation permettront ainsi de développer cet enjeu stratégique qu'est la coopération</p>
<p>Le développement d'une culture de la coopération chez les acteurs du territoire notamment grâce aux comités de programmation regroupant des acteurs thématiques divers et impliqués</p>	<p>Cette appropriation progressive de la culture de la coopération est le terreau idéal pour aller plus loin dans le développement de projet grâce à la coopération avec d'autres territoires. Cette nouvelle candidature aura pour objectif de chercher à impulser des projets de coopération.</p>
<p>Une évolution de la gouvernance locale en faveur d'une plus grande collaboration entre les différents acteurs locaux</p>	<p>Le GAL est un outil unique sur les territoires pour la gouvernance des territoires et doit être maintenu grâce au programme LEADER.</p>

Articulation politiques publiques locales et régionales

➤ *Présentation de manière globale de l'articulation de la stratégie avec les politiques publiques régionales et locales :*

Cette stratégie s'inscrit dans les politiques suivantes et les complète :

- le PTRTE : mise en œuvre d'un projet de territoire partagé entre la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise, l'État, la Région Grand-Est et le Département des Ardennes ;
- le Contrat Local de Santé : mise en œuvre d'une déclinaison locale du Projet Régional de Santé porté par l'ARS (Agence Régional de Santé) ;

- le SRADDET (dans sa version adoptée en 2019) fixant les objectifs de moyens et longs termes de la Région Grand Est en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

L'articulation entre ces politiques et la stratégie locale de développement est détaillée en Annexe 6.

Articulation fonds européens

- *Présentation de manière globale de l'articulation de la stratégie avec les fonds européens (FEDER, FTJ, FSE+, FEADER) :*

Les orientations des fonds européens structurels d'investissements (FESI) pour la programmation 2021-2027 n'ont pas été arrêtés définitivement à la rédaction de ce dossier de candidature.

Pour imaginer l'articulation avec les FESI, nous nous basons sur un tableau présenté dans la 1^{ère} FAQ sur l'AAC LEADER diffusée en mai 2022 par la direction des fonds européens de la Région Grand Est. Le tableau est adapté aux choix stratégiques de la stratégie LEADER 2023-2027 :

Thématiques	FEADER (hors LEADER)	LEADER en Argonne Ardennaise 23-27	FEDER
Véloroute et voies vertes	Éligible	<u>Activités et hébergements touristiques</u> contribuant au développement de la Voie Verte Sud-Ardenne	Non éligible au FEDER
	<i>Les projets sont fléchés en priorité sur LEADER en fonction des critères des fiches-actions et de la disponibilité des crédits. Sinon ils seront fléchés sur le FEADER.</i>		
Santé Culture-tourisme Numérique	Non éligible au FEADER	<u>Animations</u> culturelles, touristiques et de loisirs. <u>Démarches collectives</u> favorisant le bien-être individuel (équilibres physique et émotionnel) <i>Les projets sont fléchés en priorité sur LEADER en fonction des critères des fiches-actions et de la disponibilité des crédits. Sinon ils seront fléchés sur le FEDER.</i>	Éligible aux dispositifs dédiés du FEDER
Autres thématiques (commerces de proximité, ressourceries)	Non éligible au FEADER	Offre commerciale physique de proximité Démarches menant au zéro déchet (notamment ressourceries)	Éligible aux ITI, selon la stratégie des ITI
Équipements de proximité	Coût du projet > 200 000 €	RAS	Coût du projet > 200 000 €

La priorité ciblée : « Construire ensemble un territoire rural dynamique, pour les générations actuelles et futures »

- *Formulation de la priorité ciblée (cette ligne directrice a vocation à structurer, à organiser la stratégie et l'intervention du GAL)*

Cette priorité sera le slogan de la programmation LEADER 2023-2027 en Argonne Ardennaise et guidera ainsi l'intervention du GAL.

3. Plan d'action

➤ Par plan d'action, on entend la présentation des actions envisagées correspondant aux objectifs visés à travers la stratégie LEADER.

Le plan d'action se décompose en 3 fiches-actions stratégiques couplées à 2 fiches-actions transversales portant l'une sur la coopération et l'autre sur l'animation et le fonctionnement du GAL.

Fiche-action 1 – Économie circulaire et collaborative

« Le principe d'économie circulaire repose sur le changement du modèle économique des entreprises, c'est à dire passer d'une économie dite linéaire, à une économie circulaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades du cycle de vie des produits et services. »³

Les leviers d'action pour atteindre l'économie circulaire peuvent être catégorisé en 3 domaines :

1. L'offre des acteurs économiques
2. La demande et le comportement des consommateurs
3. La gestion des déchets

Notre territoire dispose de ressources naturelles mais aussi de compétences uniques (producteurs, transformateurs, artisans, associations, chercheurs...). Cette fiche-action a pour but d'accompagner la transition de modèle économique par la collaboration entre les acteurs. Ainsi, les optimisations de procédés (écoconception, processus de recyclage,...) ne sont pas concernés par cette fiche-action, d'autres sources de financement existants pour ces approches. En revanche, le programme LEADER en Argonne Ardennaise soutient les démarches impliquant les différents acteurs pour mieux utiliser les flux de matière et d'énergie (zéro déchet, coopératives citoyennes EnR, écologie industrielle territoriale) ainsi que partager les équipements (économie de la fonctionnalité, écologie industrielle territoriale).

Fiche-action 2 – Attractivité et vie quotidienne

On considère que ce qui a trait à la culture ou au loisir favorise également le tourisme. Un club canoë profite autant aux locaux qu'il est un facteur d'attractivité touristique.

Dans ce cadre, tous projets en lien avec le tourisme, les loisirs, la culture, le commerce et les mobilités dont ils dépendent contribuent à l'attractivité du territoire et l'amélioration de la vie quotidienne.

Fiche-action 3 – Capital humain

Le capital humain est un concept des sciences économiques qui se définit par : l'ensemble des capacités productives qu'un individu acquiert par accumulation de connaissances générales ou spécifiques, de savoir-faire, etc.⁴

La définition de la banque mondiale est celle-ci : l'ensemble des connaissances et des compétences acquises par les individus tout au long de leur vie et à leur état de santé qui leur permettent de réaliser pleinement leur potentiel en devenant des membres productifs de la société. Investir dans les

³ <https://www.collectif-grandest.org/static/l-economie-circulaire.html>

⁴ Par Gary Becker en 1964 (ce qui lui a valu un Prix Nobel d'économie)



ressources humaines au moyen de la nutrition, des services de santé, d'une éducation de qualité, des compétences et des emplois favorise le développement du capital humain.⁵

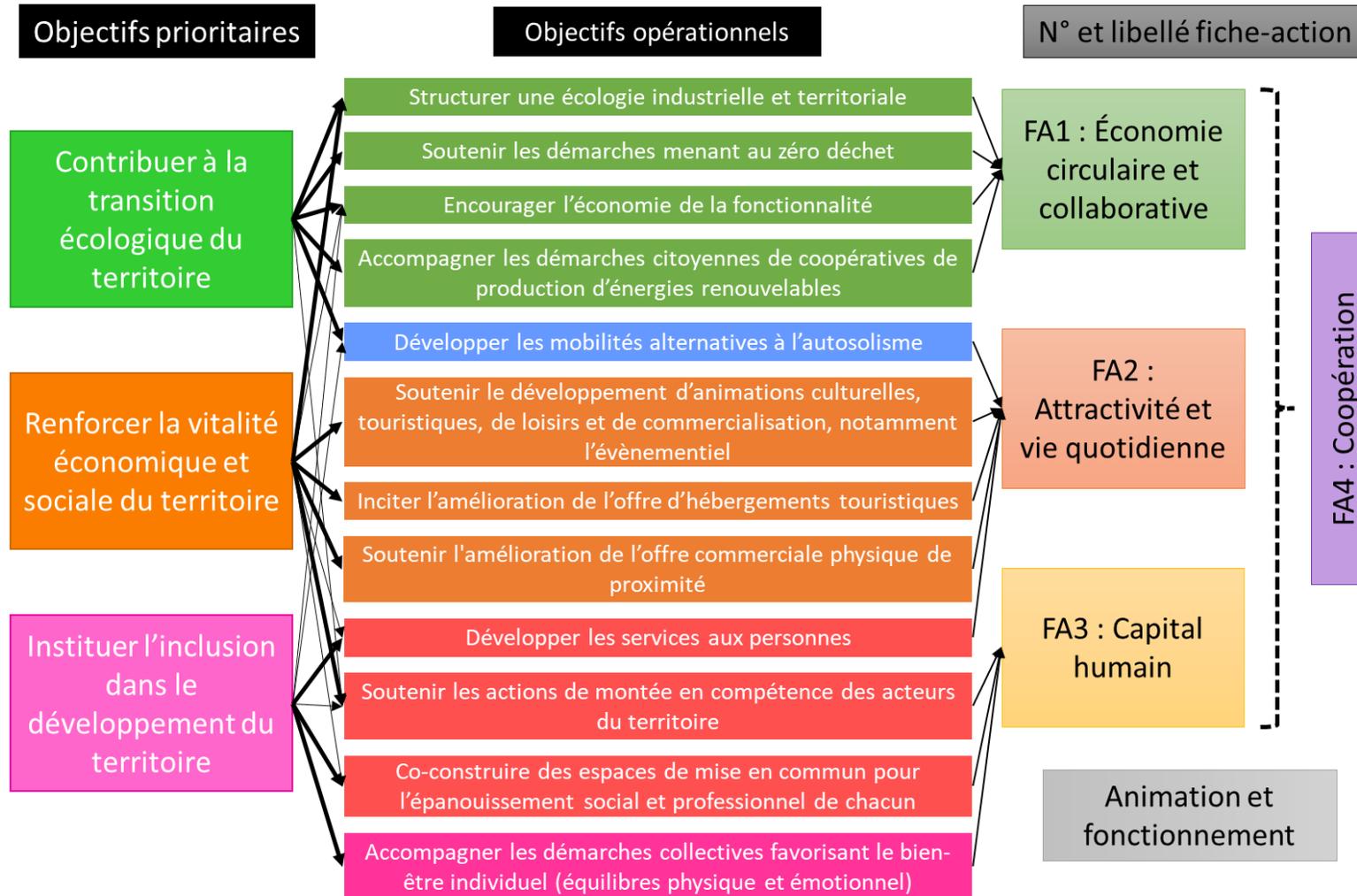
On met donc derrière cette fiche-action les actions visant à :

- Former et sensibiliser (monter en compétences)
- Être bien physiquement et mentalement
- Mobiliser les compétences de chacun (clubs ou tiers-lieux).

⁵ <https://www.banquemondiale.org/fr/publication/human-capital/brief/the-human-capital-project-frequently-asked-questions#2>

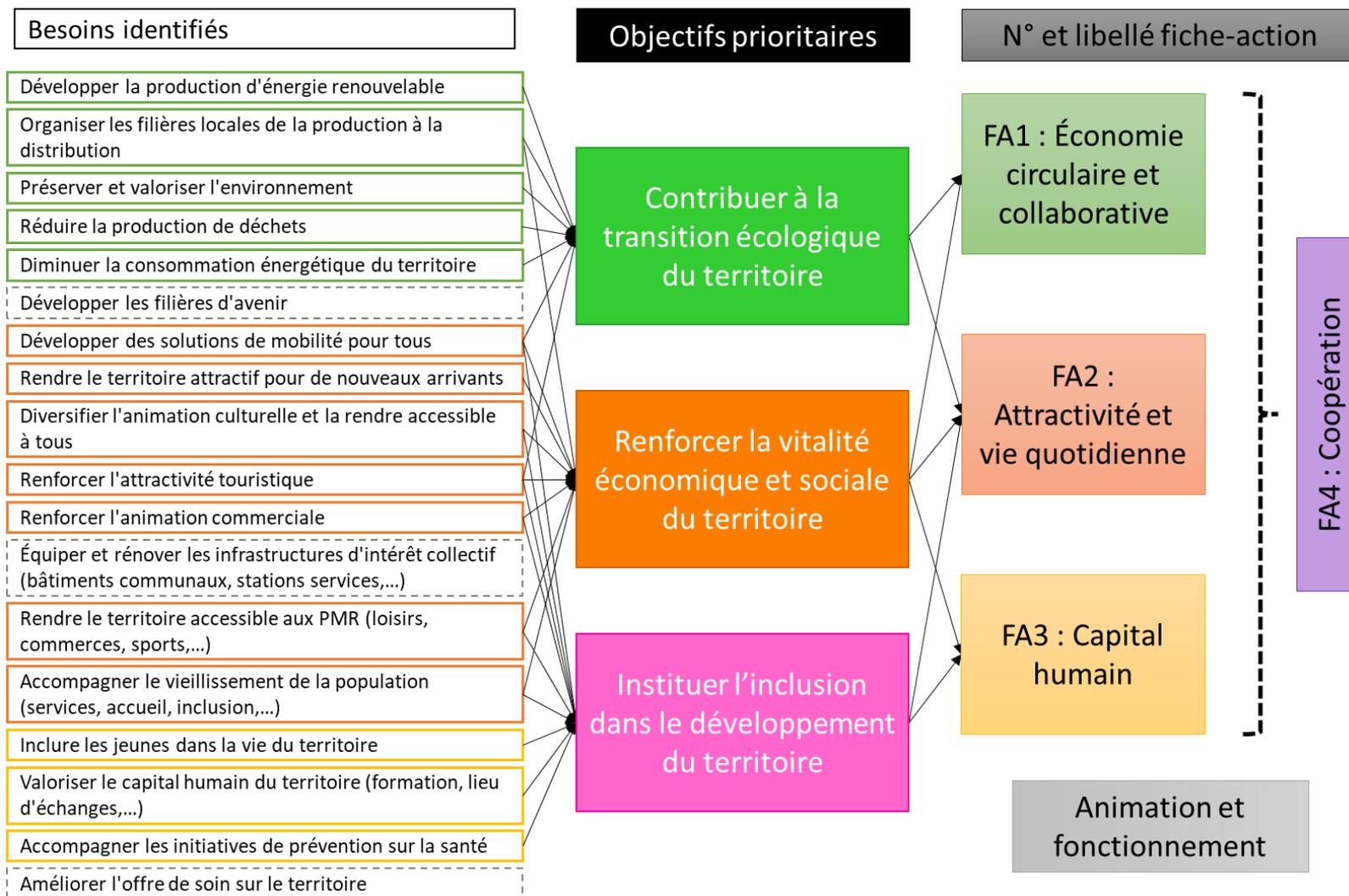
Ce logigramme illustre la stratégie locale de développement pour la programmation LEADER 2023-2027 en Argonne Ardennaise. Le contenu de ces fiches-actions se trouve en annexe 7.

PRIORITÉ CIBLÉE : « Construire ensemble un territoire rural dynamique, pour les générations actuelles et futures »



Ce logigramme retrace les liens entre les besoins identifiés et les fiches-actions permettant de les aborder.

PRIORITÉ CIBLÉE : « Construire ensemble un territoire rural dynamique, pour les générations actuelles et futures »



4. Plan financier

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, voici le budget envisagé :

N° et intitulé de la fiche action	Montant prévisionnel (1)	FEADER	Montant prévisionnel de la contrepartie publique du ou des cofinanceurs (2)	Total de la dépense publique nationale (3=1+2)	Part en % de la dépense publique nationale (3) sur le total de la dépense publique nationale (4)
FA 1 - Economie circulaire et collaborative	90 000,00 €		22 500,00 €	112 500,00 €	7,5%
FA 2 - Attractivité et vie quotidienne	450 000,00 €		112 500,00 €	562 500,00 €	37,5%
FA 3 - Capital humain	180 000,00 €		45 000,00 €	225 000,00 €	15%
Coopération	180 000,00 €		45 000,00 €	225 000,00 €	15%
Animation et fonctionnement du GAL	300 000,00 €		75 000,00 €	375 000,00 €	25%
TOTAL	1 200 000 €		300 000 €	1 500 000 € (4)	100%

(2) Le montant prévisionnel pourra résulter d'un calcul mathématique se basant sur le taux de cofinancement du FEADER.

Le Comité de candidature demande un budget de 1 200 000 € pour la programmation LEADER 2023-2027 de l'Argonne Ardennaise. Il prend acte de l'engagement du Vice-Président de la Région à l'économie, les fonds européens et la commande publique, Monsieur Boris RAVIGNON, d'accorder à chaque GAL sélectionné à l'AAC une enveloppe minimale d'1 M€. Néanmoins, le territoire de l'Argonne Ardennaise est un territoire peu densément peuplé, même reculé, et dispose pourtant de nombreuses richesses qu'il convient de développer pour répondre aux enjeux de demain (transition écologique et solidaire, déconcentration du milieu urbain/exode urbain,...). Ce territoire est une terre d'avenir qui mérite qu'on y investisse. Les enjeux sont nombreux et nécessitent donc une enveloppe à sa mesure.

Pour entrer dans le détail de l'allocation des crédits, les fiches-actions 1, 3 et coopération concernent majoritairement de la mise en réseau (et les outils nécessaires sous-jacents). Ces dépenses de coordination sont difficiles à mobiliser dans le cadre du programme LEADER pour des raisons de procédure⁶. La fiche-action 2 permet de subventionner des investissements matériels ou immatériels nécessaires à la vie quotidienne sur le territoire et alimentent donc indirectement les objectifs des fiches-actions 1, 3 et coopération. Ainsi, comme les investissements matériels peuvent être assez importants financièrement et du fait des difficultés de financement des projets de coordination, la fiche-action 2 est la plus grosse enveloppe de la maquette demandée. Enfin, concernant les dépenses d'animations et de fonctionnement, elles sont estimées à 346 000 € pour la programmation complète (voir annexe 8) mais une marge de sécurité est prise.

IV. DESCRIPTION DES DISPOSITIONS PRISES EN MATIÈRE DE GESTION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION, ATTESTANT LA CAPACITÉ DU GROUPE D'ACTION LOCALE À METTRE EN ŒUVRE CETTE STRATÉGIE

A travers cette partie, il s'agit de présenter les modalités prévues en termes de gestion, de suivi et d'évaluation pour attester de la capacité du GAL à mettre en œuvre une stratégie LEADER.

1. Équipe technique

- *Présentation de l'équipe technique (nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP), type(s) de contrats prévus, missions à assurer et type de profil envisagé, employeur (structure porteuse ou partenaire), ...)*

L'équipe technique sera employée directement par la structure porteuse. Voici le profil envisagé de l'équipe technique :

⁶ (1) nécessité de justifier chaque heure de salariat et (2) subvention accordée sur présence de bulletins de salaire acquittés donc nécessité d'une trésorerie robuste pour la structure porteuse de la coordination

Équipe technique	ETP	Contrat	Missions	Profil envisagé
Chargés de mission LEADER	2	Titulaire ou contractuel	Mise en œuvre de la contractualisation avec l'AG Mise en œuvre de la stratégie locale de développement (animation du GAL, animations thématiques pour les acteurs, accompagnement de porteurs de projet, communication, suivi de la maquette, suivi des indicateurs) Accompagnement des démarches administratives des porteurs de projet LEADER Instruction des dossiers en lien avec l'AG Évaluation du programme	Développement local

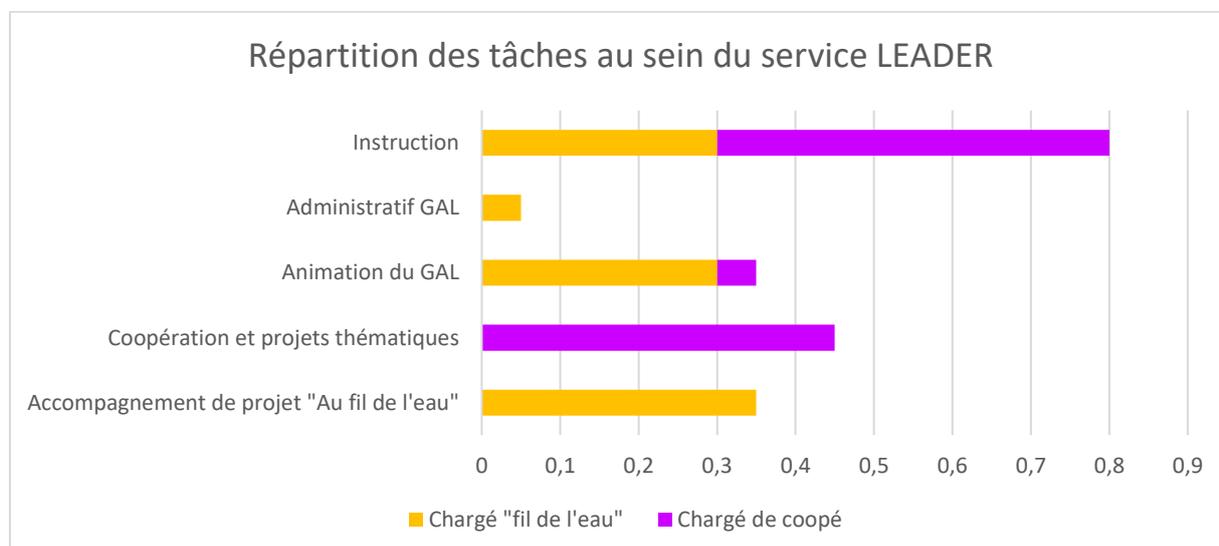
Les 2 chargés de mission seront chacun en capacité de répondre à toutes les missions permettant la mise en œuvre du programme LEADER. Ceci à 2 avantages :

- Éviter une absence totale des compétences nécessaires à la mise en œuvre du programme en cas de turn-over. Si 1 chargé de mission quitte son poste, le 2^{ème} a la capacité d'assurer la mise en œuvre et de former son successeur.
- Pour éviter une pression des porteurs de projets sur l'instructeur, le chargé de mission accompagnant les démarches administratives d'un porteur ne sera pas celui qui instruit son dossier. L'instruction sera réalisée par le 2^{ème} instructeur qui ne travaille pas avec le porteur de projet.

Le CoCan souhaitant encourager la coopération intra- et extra-territoriale pour mettre en œuvre sa stratégie locale de développement, les chargés de mission auront un cœur de cible différent :

- Chargé de mission LEADER 1 – « Chargé de coopération » : Ce chargé de mission aura pour rôle d'impulser la coopération entre acteurs et d'accompagner les acteurs dans leurs démarches.
- Chargé de mission LEADER 2 – « Chargé fil de l'eau » : Ce chargé de mission accueillera tous les porteurs de projet n'entrant pas dans une démarche plus globale de coopération et les accompagnera dans leurs démarches.

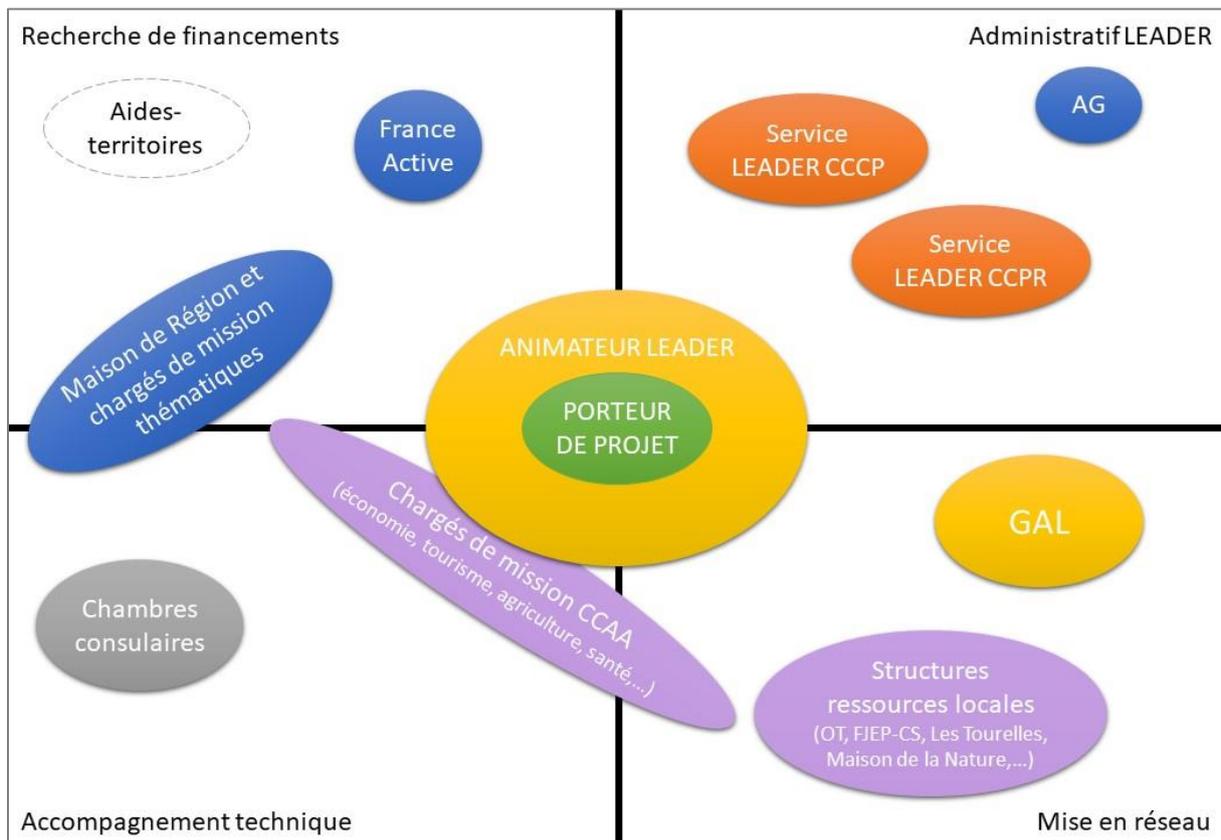
Voici la répartition des tâches estimée entre les 2 chargés de mission :



L'équipe technique LEADER sera placée sous la responsabilité du Responsable du pôle développement de la CCAA.

- *Le cas échéant, description des relations et collaborations développées avec les autres moyens d'animation et d'ingénierie présents sur le/les territoire(s) :*

Voici une représentation schématique des structures collaborant avec l'équipe LEADER sur le territoire en lien avec les différents aspects de l'accompagnement LEADER :



Une coopération technique est envisagée avec le GAL du Pays Rethelois et le GAL des Crêtes Préardennaises :

Sujet	Nature
Instruction des dossiers LEADER	Travail collectif sur la mise en place des procédures d’instruction → les équipes LEADER des autres territoires seront des personnes ressources en cas de changement de l’équipe technique (et donc nécessité de conseils techniques).
Accompagnement administratif des porteurs de projet	Élaboration d’un classeur numérique mutualisé sur les 3 GAL <i>Il s’agit d’un outil au service des porteurs de projet pour bien comprendre quelles pièces leur sont demandées tout au long de la procédure et démystifier la complexité administrative.</i>
Partage de ressources informationnelles	Création d’un cloud pour partager les formations suivis par les chargés de mission et des informations issues de veille.
Formations ou réunions d’information mutualisées pour les membres du GAL et les porteurs de projet	Sur des compétences techniques particulières (recherche de financements, réglementation, expression orale, ...) ou des thématiques de développement rural + mise en réseau
LEADER Tour commun régulier	Mobilisation des membres de GAL
Supports de communication communs	Mutualisation du travail et de l’audience pour la visibilité du programme et susciter des initiatives innovantes. Une newsletter pourrait être diffusée présentant les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projets LEADER nouvellement subventionnés et projets en cours/finis ➤ Dossiers thématiques sur le développement rural ➤ Actualité FEADER/UE ➤ Mise en réseau

Remarque : De nombreuses coopérations techniques sont envisagées entre les 3 GALs du Sud-Ardenne et seront certainement bénéfiques mais il est à noter que l’idée de création d’un unique GAL Sud-Ardenne n’apparaît pas pertinente⁷.

➤ *Démonstration de l’adéquation entre les moyens d’ingénierie proposés et la stratégie/plan d’action :*

Du diagnostic et des prises de parole des membres du CoCan 23-27, on comprend une nécessité de structuration des actions sur le territoire plus que de financements épars et une implication conséquente sur le montage de projets de coopération. C’est pourquoi une part relativement importante de la maquette financière sera utilisée pour financer le salaire de l’équipe LEADER.

⁷ En lire plus en [Annexe 11 – Non-pertinence de créer un GAL Sud Ardennes](#)

2. Comité de programmation

➤ *Présentation de la composition prévisionnelle du comité de programmation :*

Nom de la structure identifiée	Collège (public/privé)	Lien avec la stratégie
CCAA	Public (9 sièges)	Compétences : <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement territorial • Développement économique • Développement touristique • Déchets • Environnement • Logement et cadre de vie • Équipements culturels et sportifs • Action sociale • Loisirs • Contrat Local de Santé
Office de tourisme – Destination Sud-Ardenne	Public (1 siège)	Développement touristique
CA (administrateur)	Public (1 siège)	Filières locales (agriculture)
CCI (administrateur)	Public (1 siège)	Développement économique
CMA (administrateur)	Public (1 siège)	Développement économique
FJEP-Centre Social La Passerelle	Privé (1 siège)	Animation culturelle et sociale (bien-vivre) Mobilités Economie circulaire
Maison de la Nature de Boul-Aux-Bois	Privé (1 siège)	Animation culturelle Préservation environnement
Association culturelle « Les Tourelles »	Privé (1 siège)	Animation culturelle
Association Argonne PNR	Privé (1 siège)	Animation culturelle
Camping La Samaritaine	Privé (1 siège)	Expérience unique du territoire
Particuliers	Privé (3 sièges)	Expérience unique du territoire
Porteur de projet LEADER	Privé (3 sièges)	Expérience unique de l'action LEADER
Jeune	Privé (2 sièges)	Représentativité de la population

13 sièges par collège son ainsi prévus soit 26 droits de vote. Le GAL 2014-2022 disposait de 19 titulaires et aucun comité de programmation n'a été annulé en raison du non-respect du double quorum.

➤ *Présentation du mode de fonctionnement du comité de programmation (nombre prévisionnel de membres, articulation avec les instances de la structure porteuse, fréquence des réunions, modalités d'appropriation et de participation à la mise en œuvre de la stratégie, prise en compte de l'objectif de parité homme/femme...):*

Le GAL de l'Argonne Ardennaise organisera l'élection de son Président et vice-Président lors de la première réunion du Comité de programmation. La structure porteuse valide les candidats élus par le GAL. Il est prévu que le Comité de programmation se réunisse au minimum 4 fois par an.

Implication des membres du GAL :

- Organisation de groupes de travail :
 - Solutions de financements : aide à la recherche d'apports en trésorerie, négociation avec les banques, conception d'outils financiers, ...
 - « Jeunes Acteurs Locaux » : donner à la jeunesse l'occasion de participer à la vie citoyenne, sensibiliser à l'Union Européenne, la démocratie, ...
 - Projet de coopération : mobilisation des acteurs concernés, organisation de groupes de travail, participation aux éventuels voyages d'étude, ...
 - Animation du GAL : actions de communication, organisation de LEADER Tour, décentralisation des réunions, ...
 - Autres possibilités, ...
- LEADER Tour (cf. tableau « Coopération avec le GAL du Pays Rethelois et le GAL des Crêtes Préardennaises »)
- Sessions de formation (cf. tableau « Coopération avec le GAL du Pays Rethelois et le GAL des Crêtes Préardennaises »)

La parité homme/femme sera un objectif lors de la composition des membres du GAL en visant une égalité numérique. Parmi les membres du CoCan 23-27 qui a mené la candidature, on compte 16 femmes et 23 hommes.

➤ *Présentation des modalités de sélection des projets envisagées (comité technique, rôle équipe technique, avis d'opportunité, comité de programmation, ...)* :

Dans la continuité de la programmation 2014-2022, il sera constitué un Comité technique LEADER composé de :

- Président du GAL,
- Vice-président du GAL,
- Équipe technique LEADER,
- Responsable du pôle développement de la CCAA et,
- Jusqu'à 2 membres du GAL volontaires.

Voici la répartition des rôles entre le comité technique et le comité de programmation :

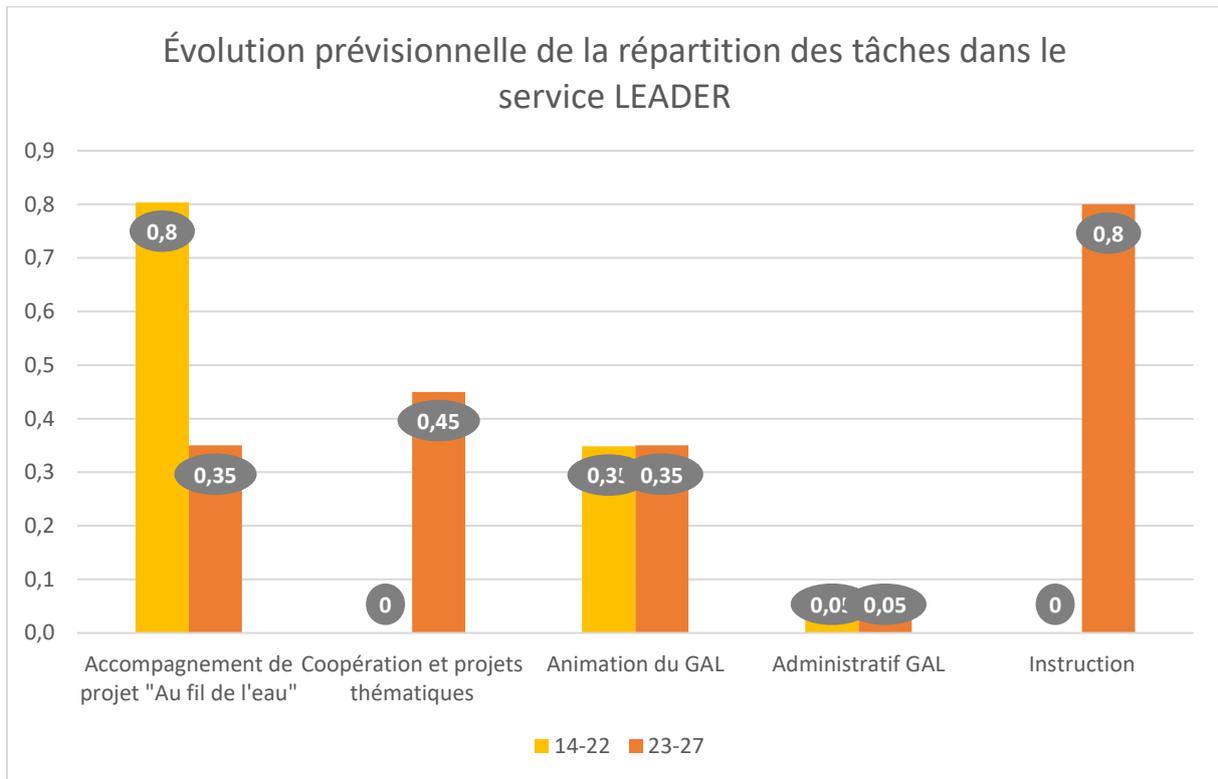
Tâches	CoTech	CoProg
Gestion des affaires courantes : préparation des CoProg, avancement des dossiers, organisation des animations	X	
Pré-vérification de la compatibilité des projets avec les exigences LEADER (SLD, critères minimums)	X	
Audition des porteurs de projets		X
Sélection des projets (avis d'opportunité)		X
Programmation du montant de subvention LEADER		X

La sélection des projets sera donc réalisée par le comité de programmation pour qu'il conserve les pleins pouvoirs de décision.

3. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

➤ *Mise en œuvre : animation, accompagnement des porteurs de projets, appui au montage des projets et des dossiers, traitement des demandes d'aides et de paiement, suivi de la réalisation des projets, ...* :

Voici l'évolution prévue du temps affecté à chaque tâche en passant d'un temps estimé à 1,2 ETP à 2 ETP.



Tâche	Description de la tâche	Évolution prévue entre les 2 programmations
Accompagnement de projet "Au fil de l'eau"	Accueil de tous les porteurs de projet Conseils techniques et de mise en réseau pour la mise en œuvre du projet Appui au montage des dossiers	Moins de temps passé à l'accompagnement administratif dû à la proximité du service instructeur. Mise en place d'outils visant à faciliter l'autonomie des porteurs de projet et leur appropriation des procédures pour éviter l'assistanat administratif (chronophage pour le service LEADER et déresponsabilisant).
Coopération et projets thématiques	Initiation de projets coopératifs intra- ou extra-territoriaux (coordination et communication) Conseils techniques et de mise en réseau pour la mise en œuvre du projet Appui au montage des dossiers	Nouveauté dans la mise en œuvre du programme
Animation du GAL	Mobilisation du GAL (CoProg, groupes de travail thématiques, séminaires, ...) Vulgarisation et communication sur le programme et sa mise en œuvre	Plus forte implication du GAL dans l'accompagnement de projet
Administratif GAL	Dossiers LEADER portés par le GAL (coopération et fonctionnement)	RAS

	Suivi de la convention GAL-AG-OP	
Instruction	Instruction des dossiers LEADER	Nouveauté

Outre l'accompagnement technique, la réalisation des projets sera d'autant plus suivie qu'un effort important est envisagé dans l'évaluation du programme.

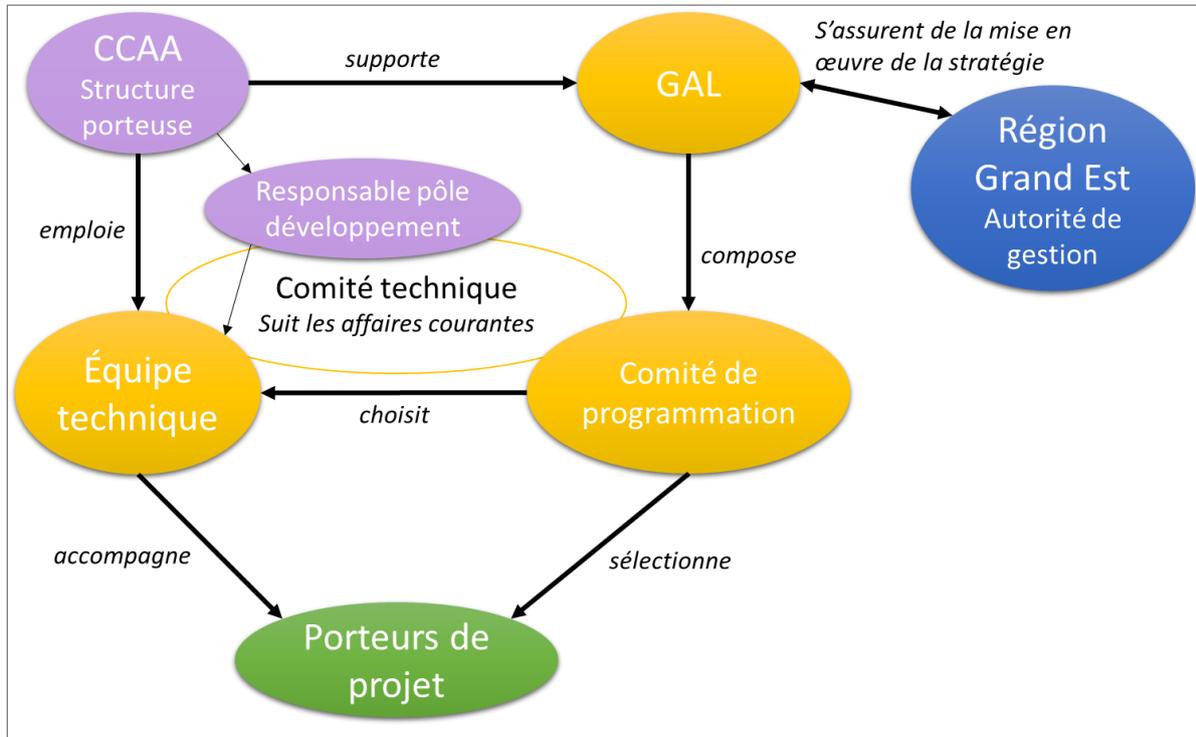
- *Communication : Présentation des pistes envisagées pour mobiliser les porteurs de projets, et valoriser les opérations notamment auprès du grand public : site internet, brochures, événementiels, ... :*

Voici un extrait du plan de communication LEADER 2023-2027 qu'on peut retrouver en annexe 9 :

Objectifs & cibles	PP & bénéficiaires				Partenaires accompagnement
	Entreprises	Collectivités	Milieu associatif	Jeunes	
Appropriation de la stratégie de territoire du GAL et de la démarche LEADER	X	X	X	X	X
Sensibiliser à la citoyenneté, l'Union Européenne, la démocratie participative & les opportunités du territoire				X	
Attirer des projets LEADER	Communiquer sur les opportunités de financement	X	X	X	
	Ouvrir/ sensibiliser sur certaines thématiques	X	X	X	
	Former à la procédure LEADER et faire monter en compétence les acteurs locaux	X	X	X	X
Travailler efficacement avec les partenaires					X

Support	Média
Articles : <ul style="list-style-type: none"> • Projets sélectionnés • Fiches-projet • Animations • Veille thématique • Annonces diverses • Points d'étape (indicateurs/infographie) 	Mag de l'Argonne Ardennaise Newsletter LEADER Site internet CCAA Réseaux sociaux : Fb, LinkedIn
Vidéos : <ul style="list-style-type: none"> • Projets réalisés • Animations 	Réseaux sociaux : Instagram, Fb, LinkedIn Site internet CCAA
Slogan : « Construisons ensemble l'Argonne Ardennaise de demain » « Construire ensemble un territoire rural dynamique, pour les générations actuelles et futures »	Signature mail Sur les autres supports
Visite de projets / LEADER Tour	Newsletter LEADER Site internet CCAA Réseaux sociaux : Instagram, Fb, LinkedIn

- *Pilotage et suivi : Description du rôle de la structure porteuse, du GAL, du comité de programmation et de l'équipe technique ainsi que des actions et outils envisagés pour le pilotage et le suivi de la stratégie :*



- Le GAL constitue le comité de programmation.
- L'équipe technique est le personnel désigné par le GAL comme dédié à la mise en œuvre de la stratégie LEADER.
- Le GAL et la structure porteuse sont responsables du maintien de moyens humains suffisants dédiés à LEADER pour leur permettre de mener à bien la stratégie locale de développement et d'assurer les tâches d'animation et de gestion.

Des indicateurs de suivi de la stratégie seront définis pendant la phase de conventionnement pour suivre et ajuster la stratégie au cours de la mise en œuvre.

- *Evaluation : Description des actions et outils envisagés pour l'évaluation de la stratégie :*

Des indicateurs seront mis en œuvre pour évaluer la stratégie et l'ajuster au besoin.